



BULLETIN D'INSCRIPTION Année scolaire 2023 - 2024

NOM & PRENOM de l'élève..... Date de naissance.....
NOM & PRENOM des parents pour les mineurs
ADRESSE.....
CODE POSTAL..... VILLE.....
TEL. Portable Dom. Fixe ou 2è portable.....
E-Mail (le plus lisiblement possible svp)
Pratiques artistiques (niveau dans la discipline choisie, et dans d'autres danses ou en musique...) :
.....
Pour les claquettes : Je profite du service de prêt de chaussures, ma pointure habituelle est
Cour(s) choisi(s) :
(Précisez cours et ville)

Fournir un Certificat Médical de non-contre-indication à la discipline choisie ou, si vous en avez fourni un depuis moins de 3 ans, l'Attestation sur l'honneur suite au remplissage du « Questionnaire de santé »

PAIEMENT (les 3 parties sont obligatoires)

- 1) **ADHÉSION :** moins de 15 ans 8 € / plus de 15 ans 12 € : €
2) **LICENCE FFDanse :** (compléter dernière page) licence A (loisirs) 19 € / licence B (compétitions) 21 € : €
3) **COURS :** selon cours choisis, se référer à la grille au recto

Cours tarif normal : €

Fournir justificatif

Cours tarif réduit * : €

*Réduction 10 % sur le moins cher des 2, entourez : 2è pers. même foyer, étudiant, chômeur, carte handicap

Multicours, noter formule : €

TOTAL dû pour les cours : €

TOTAL (adhésion + licence + cours) : €

Mode de paiement du total

☐ 1 chèque

Chèques à l'ordre de : Association des 1001 Danses

☐ 3 chèques : montants chèque 1 chèque 2 chèque 3

☐ Espèces Espèces : totalité de la somme dès le début de l'année

☐ Chèques-vacances ☐ Coupons-Sports de l'ANCV ou de Up Sport & Loisirs

☐ Forfait Passion CAF ☐ Pass'Sport ☐ Pass Culture

Chèques-vacances... :
Pour les cours seulement,
régler l'adhésion et la licence à part

Carte bancaire possible uniquement en s'inscrivant en ligne sur AssoConnect et si vous n'utilisez pas de chèques-vacances ou autres...

J'ai pris connaissance du règlement de l'association et m'engage à le respecter durant toute la durée de mon adhésion. Je déclare détenir une assurance personnelle couvrant les activités sportives et de loisirs extra-scolaires.

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



Association des 1001 Danses
Maison Pour Tous, 6 Quai du Plessis – 56300 PONTIVY
asso1001dances@live.fr // contact@1001dances.fr
06.79.33.38.44 // www.asso1001dances.fr



TARIFS DES COURS pour la saison :

Type de cours	Tarif normal	Tarif réduit (2è personne même foyer, étudiants, chômeurs, détenteurs carte handicap)
Cours hebdomadaires sur 30 semaines, hors vacances scolaires :		
3/4 d'h / semaine (éveil et initiation)	124 €	112 €
1h / semaine (claquettes hebdomadaires adultes déb et enfants, jazz enfants et pré-ados, salsa, hip-hop, rock)	166 €	149 €
1h30 / semaine (claquettes hebdomadaires Inter, Jazz ados et adultes)	246 €	221 €
Cours mensuels et bimensuels :		
Claquettes cours mensuels, 9 séances de 2h	131 €	117 €
Orientale cours bimensuels, 18 séances de 1h30	214 €	193 €
Multicours : réduction de 30 % sur le 2è cours, le moins cher des 2		Tarif réduit non cumulable
2 cours d'1h / semaine	281 €	
2 cours d'1 h 30 / semaine	418 €	
Cours mensuels claquettes (2h / mois) + cours Répertoire claquettes (1h par mois)	198 €	
1 cours d'1 h / semaine + cours mensuels claquettes	257 €	
1 cours d'1 h 30 / semaine + cours mensuels claquettes	337 €	
1 cours d'1 h / semaine + cours mensuels orientale	330 €	
1 cours d'1 h 30 / semaine + cours mensuels orientale	396 €	
Orientale bimensuels, 2 niveaux (18 séances de 3h)	364 €	
Orientale bimensuels + 2 cours hebdo d'1h (1 à -30%, l'autre à -40%)	429 €	
Cours illimités :	439 €	
Autres possibilités, nous consulter...		

AUTORISATION POUR MINEUR

Je soussigné(e).....

Père, mère ou tuteur (1) de l'enfant..... **(1) Entourez**

L'autorise à pratiquer les cours auxquels je l'ai inscrit au sein de l'association des 1001 Danses pour l'année scolaire 2023 - 2024 dans la salle où ont lieu ces dits cours ou dans toute autre salle qui nous serait attribuée ultérieurement ou exceptionnellement, ainsi que dans tous locaux des événements auxquels il pourrait participer.

J'autorise les responsables à faire pratiquer tout 1er soin d'urgence sur cet enfant. J'engage ma responsabilité quand la sienne est engagée.

Rayer si inutile :

- j'autorise mon enfant à rentrer seul après son cours

- j'autorise Mr ou Mme à prendre mon enfant après son cours.

Date et signature :



**AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT à L'IMAGE
et UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)**

Dans le cadre des activités de notre association, des photos et/ou vidéos peuvent être prises et utilisées à des fins de communication et de promotion de ces activités.

**Entourez*

Personne majeure

Je soussigné-e

* autorise / n'autorise pas que mon image et/ou ma voix soient captées, enregistrées et filmées pour la promotion de l'association.

Utilisations possibles (rayez les supports refusés) :

- affiches, flyers, brochures ;
- Galerie du site web, autres comptes internet ;
- articles de presse ;
- réseaux sociaux (Facebook, YouTube...) ;
- DVD des spectacles

Personne mineure

Mr (père ou tuteur)

ou Mme (mère ou tutrice)

représentant légal de/des l'élève-s

Nom, prénom-s

Nom, prénom-s

* autorise / n'autorise pas que son/leur image et/ou voix soient captées, enregistrées et filmées pour la promotion de l'association.

Utilisations possibles (rayez les supports refusés) :

- affiches, flyers, brochures ;
- Galerie du site web, autres comptes internet ;
- articles de presse ;
- réseaux sociaux (Facebook, YouTube...) ;
- DVD des spectacles

**Notez, qu'en aucun cas, les légendes ou commentaires ne permettront d'identifier la personne sur l'image
(pas d'identification sur Facebook de la part de l'association)**

Je suis informé-e du fait que les informations personnelles communiquées à l'association ne feront l'objet d'aucune diffusion, hormis pour l'organisation des cours et pour des raisons de sécurité aux intervenants assurant les cours.

Fait à, le

Nom, prénom du représentant

Signature



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES COURS ET STAGES DE L'ASSOCIATION DES 1001 DANSES

Les cours et stages sont ouverts aux amateurs et aux professionnels.
Les mineurs doivent avoir une autorisation de leurs parents ou tuteurs.

Le paiement des cours, de l'adhésion et de la licence FFDanse est obligatoire pour enregistrer votre inscription aux cours réguliers d'une saison. De même pour les stages, son paiement conditionnera la validation de l'inscription.
Toute année et tout stage commencés sont dus intégralement. Le remboursement des cours n'est prévu qu'en cas de maladie ou d'accident et sur présentation d'un certificat médical ou en cas de déménagement sur présentation de justificatif.

L'association des 1001 Danses se réserve le droit de modifier le déroulement des cours et stages (horaires, lieu, professeur...) selon le nombre d'inscriptions. Les horaires des cours seront confirmés au plus tard la veille des stages. En cas de cours annulé par le professeur en raison de maladie ou de blessure, il sera proposé un cours de remplacement. Le planning peut être modifié, les horaires ou les professeurs changés. Aucun remboursement ne peut être demandé pour ces motifs.

Les inscriptions seront prises pendant les cours et stages dans la limite des places disponibles.

La responsabilité de l'association des 1001 Danses ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, causé ou subi par toute personne y compris les élèves, stagiaires ou accompagnateurs, tant au cours des leçons qu'au cours des déplacements occasionnés par les stages ou les cours.

Le port de bijoux ou accessoires pouvant occasionner des blessures est fortement déconseillé. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vos affaires, prenez-en soin. Chaque stagiaire devra être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle.

Chaque élève devra s'assurer de sa capacité à suivre les cours pour lesquels il remplit ce bulletin d'inscription (fournir un Certificat Médical de non-contre-indication ou déclaration sur l'honneur suite à l'auto-questionnaire de santé).

Les chewing-gums et bonbons sont interdits pendant les cours ou stages et les répétitions. Les cheveux longs devront être attachés, les cheveux courts maintenus par des barrettes.

La tenue devra être adaptée à la discipline suivie : voir tenues sur le site web, vérifier vis des fers pour les claquettes, clous pour le Flamenco, baskets propres pour le Hip Hop et chaussures propres pour la salsa et le rock, différentes de celles avec lesquelles l'élève entre dans la salle de cours....

Respectez les salles et le matériel mis à disposition, leur état et leur propreté.

Les parents et accompagnateurs ne seront autorisés à assister au cours que si le professeur y consent, il reste maître de la discipline de son cours ; ainsi, tout élément perturbateur au sein du groupe et toute attitude irrespectueuse face à l'enseignant pourra entraîner une exclusion temporaire du cours, voire définitive si cela se répète.

Le prêt de chaussures de claquettes est un service gratuit, possible selon les pointures disponibles, et provisoire en attendant que chaque élève commande sa propre paire.

La date du spectacle de fin d'année est communiquée en début d'année. Il est fortement souhaitable que les élèves y participent en s'engageant à être présents aux répétitions. Dans le cas contraire, l'adhérent devra prévenir le professeur de son absence dès le mois de janvier, pour des raisons évidentes d'organisation.

Les spectacles sont payants, y compris pour les familles d'élèves. Une participation aux frais de costumes sera demandée aux familles au 2^e trimestre pour un spectacle prévu en mai ou juin, plus tôt si la date est antérieure ; il sera aussi proposé de racheter les costumes.

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive de l'association des 1001 Danses qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE 2023/2024

1^{ère} demande : ☐ Renouvellement : ☐ Danses :

NOM: Prénom :
Sexe : F ☐ H ☐ Date de naissance : .../.../..... (jj/mm/aaaa)
Nationalité:
Adresse:
Code Postal: Ville:
Adresse email: Téléphone:

Certificat médical : (Articles L231-2 à L231-4 du code du sport, D312-1 à D312-6 du code de l'Education et Décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport)

- La 1^{ère} délivrance de la licence est conditionnée par la production d'un certificat médical datant de moins d'1 an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse.
- Tous les 3 ans, le soussigné doit faire établir un certificat médical pour faire renouveler sa licence.
Si son certificat médical date de moins de 3 ans, le soussigné doit néanmoins remplir un questionnaire de santé pour faire renouveler sa licence.

Assurance :

Le soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions relatives à la notice d'assurance consultable en Annexe, dans la boîte à outil de votre espace Licencié/ Affilié ou sur le site Internet www.ffdanse.fr – rubrique Assurance.

- Garanties de base Responsabilité Civile + garanties individuelles accident + assistance**
Je reconnais avoir été informé de l'intérêt que présentent les garanties individuelles accidents couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive expose,
☐ Néanmoins, je déclare renoncer aux garanties individuelles accident + assistance (- 0,15€ sur prix licence)
- Garanties complémentaires (Facultatif)**
Je déclare avoir été informé de la possibilité de souscrire des garanties individuelles complémentaires.
☐ Je souscris à l'une des garanties complémentaires qui me sont proposées par la FFDanse.
(Cochez une des deux options proposées plus bas)

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club et la Fédération Française de Danse à utiliser son image sur tout support dans le cadre de promotion des activités et à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial.

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre ☐

Droit informatique et Liberté : Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Les informations sont destinées exclusivement à la Fédération Française de Danse à des fins non commerciales.

Pour la Fédération Française de Danse : (Cochez les cases correspondant à vos choix)

Licences : Licence A (19€) ☐ Licence B (21€) ☐ Licence C (38€) ☐ Licence D (50€) ☐
Garanties Complémentaires Assurance : Option Complémentaire (8€) ☐
Responsabilité Civile Personnelle de l'Enseignant (60€) ☐ **TOTAL**

☐ Je reconnais avoir reçu les indications pour prendre connaissance des documents fédéraux figurant sur la page : <https://ffdanse.fr/index.php/la-federation/statuts-et-reglements>

Pour l'adhérent mineur

: Nom et Prénom du représentant légal :

.....

Date et signature de l'adhérent majeur ou du représentant légal



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LICENCE

L'ASSURANCE

Le contrat "110 646 200" souscrit par la Fédération Française de Danse auprès de la M.M.A. offre des garanties complètes pour ses licenciés.

Des garanties accidents corporels :

- **Des garanties remboursements de soins exceptionnelles** (y compris en l'absence de régime de prévoyance sociale)
Frais réels à concurrence de 8000 € dont :
 - Lunettes : 400 € à concurrence des frais réels
 - Prothèses dentaires : de 300 à 600 € à concurrence des frais réels
- **Des garanties Prévoyance supérieures aux exigences légales :**
 - Invalidité Permanente : 80 000 €
 - Décès toutes causes : 15 000 €

Une garantie Assistance valable dans le monde entier :

- Pour tout déplacement effectué dans le cadre de l'activité FFDanse
- Avec des garanties Frais de Soins à l'étranger très étendues (jusqu'à 5 400 €)
- Transports et rapatriement sans limitation de somme
- ... et toutes les garanties classiques de l'assistance

Des options pour aller plus loin :

Soucieuse de la protection de ses licenciés et dans le respect des obligations légales s'appliquant au monde sportif, la FFDanse a souscrit auprès de la MMA un contrat qui permet de bénéficier, au-delà des garanties de base attachées à la licence, de garanties complémentaires :

- pour couvrir les frais d'ostéopathie jusqu'à 500 € ;
- pour augmenter les garanties Dentaires et Optiques ;
- pour garantir les médicaments non remboursés par la Sécurité Sociale ;
- pour souscrire des garanties Indemnités Journalières jusqu'à 50 € par jour.

La FFDanse propose à chaque licencié **3 niveaux de garanties assurance** dans le cadre de sa pratique :

Garanties minimales	Garanties de base (comprises dans la licence)	Garanties « option complémentaire »
Responsabilité Civile Recours défense	Responsabilité Civile Recours défense Capital Décès 15 000 € Invalidité 80 000 € Soins frais réels Dentaire 300 € Optique 400 € Frais de Transport Assistance Remise à niveau scolaire 2080 € Indemnités Journalières 10 €	Responsabilité Civile Recours défense Capital Décès 15 000 € Invalidité 80 000 € Soins frais réels Dentaire 500 € Optique 600 € Frais de Transport Assistance Remise à niveau scolaire 2080 € Indemnités Journalières 50 € / j Médicaments non remboursés SS 200 €/article * Matériels non remboursés SS 200 €/article * Ostéopathie 500 € * maxi 2000 € par sinistre
- 0,15 €	Inclus dans le tarif de la licence	+ 8 €